

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RJAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Laurence LEFEVRE
Mme Anne GAGNIARD par Mme Frédérique CORCORAL
M. Arnaud PETITBOULANGER par Mme Sylvie MAZZITELLI
Mme Françoise LICHIERE par Mme Martine CLAVEL
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

11

ENSEIGNEMENT : Lutte contre l'évitement scolaire - Convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le principe de l'obligation scolaire exige que tous les enfants âgés de 3 à 16 ans présents sur le territoire français, bénéficient d'une instruction qui peut être suivie dans un établissement d'enseignement scolaire public, dans un établissement scolaire privé ou dans la famille (Articles L.131-1 et L.131-2 du code de l'éducation).

En application de l'article L. 131-6 du code de l'éducation, chaque année, à la rentrée scolaire, le Maire dresse la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et qui sont soumis à l'obligation scolaire.

Dans ce but, le texte de loi prévoit que le Maire peut mettre en place un traitement automatisé de données à caractère personnel, notamment avec les organismes chargés du versement des prestations familiales.

La convention ci-jointe permettra à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Vaucluse et à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Vaucluse de transmettre à la ville d'Avignon la liste des enfants domiciliés à Avignon et en âge d'être scolarisés.

Les services du Département Enseignement de la Ville recensent les élèves avignonnais scolarisés dans les écoles publiques, dans les écoles privées, à domicile et dans les communes extérieures.

Par comparaison entre ces données, il sera transmis au directeur académique des services de l'Education Nationale les manquements à l'obligation d'instruction conformément à l'article R.131-4 du code de l'éducation.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.131-1 et suivants et R.131-4,
Vu le projet de convention d'échange de données,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'échange de données avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Vaucluse pour lutter contre l'évitement scolaire;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention.

ADOPTE



Pour le Maire,
Par délégation,
Le 1er Adjoint,
M. Claude NAHOUM

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Claude NAHOUM".

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martine CLAVEL".

PARVENU A LA PREFECTURE LE 15 MAI 2024
ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :